



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

L'An deux mil vingt-trois, le dix mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois mars deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etai^{ent} présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS.

Etai^{ent} absents :

M. Guy DOEUFF, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT,
Mme Marie-José TOULLEC, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX,
Mme. Florence LE MEUR, excusée
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL,
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA,
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN.
M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

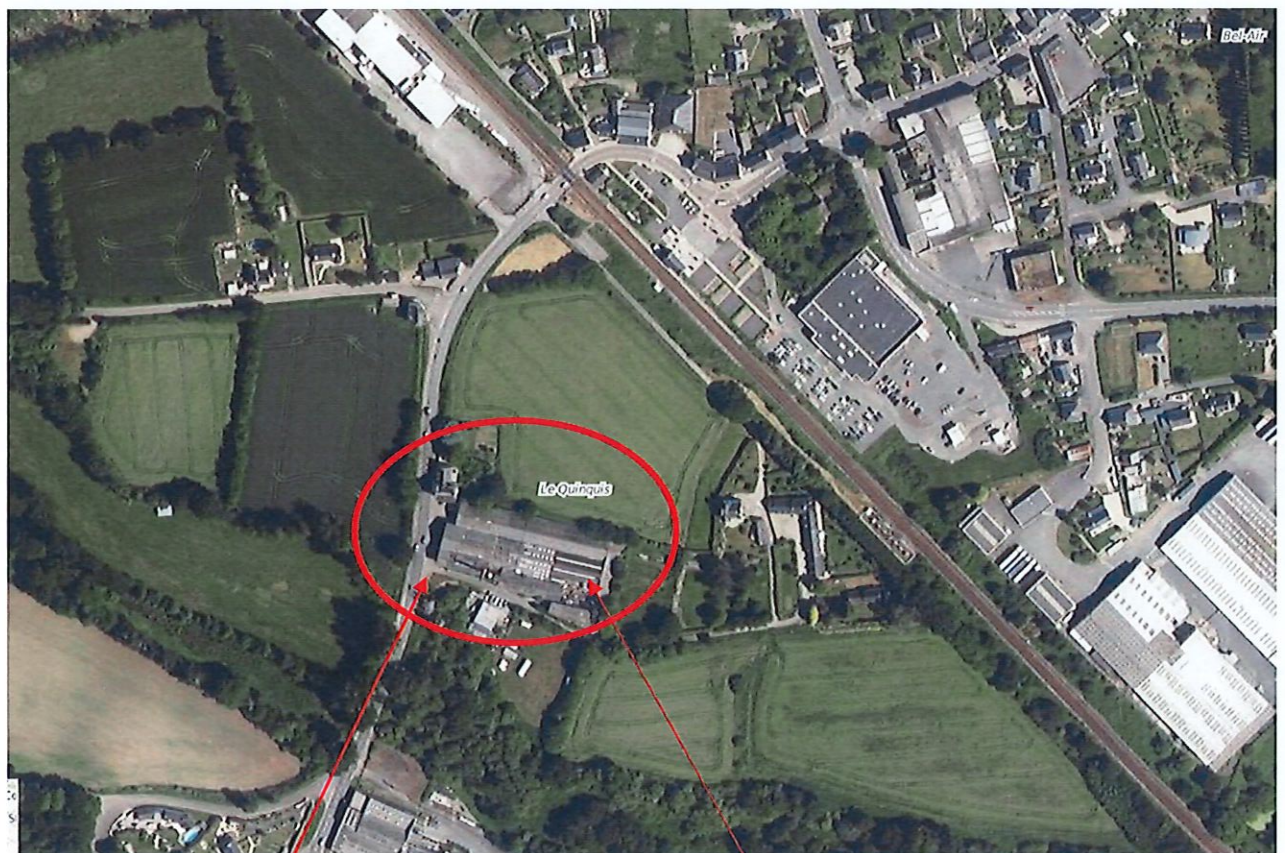
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Mme. Marie DUIGOU comme secrétaire.

DEL10.03.2023-010 : Modification du plan d'adressage

Par délibération du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal avait approuvé les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation ainsi que les lieux-dits.

Les modifications suivantes seraient à apporter :

- Suppression de la voie dénommée Impasse de l'ancienne usine chacun et remplacée par Hent Maner ar Quinquis
- Rectification de l'orthographe des lieux-dits Kervadiou Vihan et Lety (Sur le tableau d'adressage présenté au conseil municipal du 1^{er} juillet 2022, l'orthographe était la suivante : Kervadiou Vian et Le Letty)
-



Hent Maner ar Quinquis

Ancienne usine
Chacun

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID : 029-212900047-20230310-DEL10032023_010-DE

Approuve la dénomination de la voie Hent Maner ar Quinquis et l'orthographe des lieux-dits Kervadiou vihan et Lety

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX